Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour la finale de la Maîtrise décentralisée à genou carabine 10m[1] (MDG-C10)

La Division carabine 10/50m édicte pour la finale de la Maîtrise décentralisée à genou (MDG C-10) les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire
En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.
Plus d'informations sur:
https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Bases

1.1 Règlement de la Maîtrise décentralisée à genou carabine 10m (MDG-C10)

1.2 Règles du Tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

1.3 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)

2. Dates et lieu

Dates: Samedi, 10 février 2024
Dimanche, 11 février 2024

Lieu: 8752 Näfels, Lintharena, Oberurnerstrasse 14

3. Droits de participation

3.1 Participation

Sur la base de la liste de classement de la maîtrise décentralisée à genou, les meilleurs tireurs se qualifient pour la finale. La liste des participants est publiée sur Internet sous: «www.swissshooting.ch».

Aucune invitation personnelle ne sera envoyée.

3.2 Composition des relèves

22	participants de la classe d'âge Juniors (m/f) U13 - U21	10 - 20 ans	(2014 - 2004)
10	participants de la classe d'âge Femmes	21 - 59 ans	(2003 - 1965)
44	participants de la classe d'âge Hommes	21 - 59 ans	(2003 - 1965)
20	participants de la classe d'âge Vétérans (m/f)	dès 60 ans	(1964 et plus âgés)

[1] Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées

3.3 Désistements

Les tireurs qui ne participent pas à la finale doivent se désister par e-mail jusqu'au 5 février 2024 auprès de la responsable de la MDG-C10:

Sandra Boller, Sommerhaldenstrasse 51, 5200 Brugg
Mobile 079 505 89 54 E-mail: Sandra.Boller-Schweizer@swissshooting.ch

3.4 Licence

Les participants doivent être en possession d'une licence valable carabine 10m de leur société. Les sociétés sont responsables de la saisie intégrale des données de leurs membres dans l'administration des sociétés et de la Fédération.

3.5 Remise du matériel

- Samedi 10 février 2024, dès 16h30, Vétérans et Hommes
- Dimanche 11 février 2024, dès 06h30, Femmes et Juniors U13 - U21

4. Déroulement

4.1 Horaire de tir

Selon l'horaire ci-joint.

4.2 Programme de tir

40 coups à genou, cible 10, évaluation au dixième, pour toutes les classes d'âge.

4.3 Jaugeage

Cibles électroniques.

4.4 Classements

Les règles de l'ISSF seront appliquées.

4.5 Equipement

Les règles de l'ISSF/WSPS s'appliquent pour l'équipement et les tirs. Aucun contrôle au préalable des vêtements ou des équipements de sport n'aura lieu. Des contrôles visuels auront lieu.

4.6 Protestations

Les protestations doivent parvenir au jury du concours dans les 10 minutes suivant la publication du classement.

4.7 Jury

Le jury est composé de trois personnes.

5. Contrôles anti-dopage

Lors de la finale de la MDG-C10 il peut être procédé à des contrôles anti-dopage.

6. Finances

Une finance de participation de 22 francs sera perçue lors de la remise des dossards.

7. Proclamations des résultats

Selon l'horaire ci-joint.

8. Distinctions

Des médailles d'or, d'argent ou de bronze sont attribuées aux trois premiers de chaque catégorie. Un diplôme est remis à ceux classés aux rangs quatre à huit.

9. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE pour la finale de la MDG-C10 de la saison 2023 du 26 septembre 2022;
- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 10 juillet 2023;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Max Müller Chef Division carabine 10/50m	Sandra Boller Responsable de la MDG carabine 10m

Annexe
Horaire

Horaire

Samedi, 11 février 2023						
Classes d'âge	**Année de naissance**	**Participants**	**Nombre de coups**	**Installation au poste de tir et coups d'essai**	**Compétition**	**Proclamation des résultats**
Vétérans (m/f)	1964 et plus âgés	20	40	18h10 – 18h25	18h25 – 19h15	20h40
Hommes (1ère relève)	2003 - 1965	12	40	18h10 – 18h25	18h25 – 19h15	
Hommes (2e relève)	2003 - 1965	32	40	19h25 – 19h40	19h40 – 20h30	20h50
Dimanche, 12 février 2023						
Classes d'âge	**Année de naissance**	**Participants**	**Nombre de coups**	**Installation au poste de tir et coups d'essai**	**Compétition**	**Proclamation des résultats**
Femmes	2003 - 1965	10	40	07h15 – 07h30	07h30 – 08h20	08h35
Juniors U13 - U21 (m/f)	2014 - 2004	22	40	07h15 – 07h30	07h30 – 08h20	08h30